

## 1. Présentation

Alinea Conseil est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est établi 7 impasse des charuelles, 49300 Cholet. Alinea Conseil développe, propose et dispense des formations en présentiel inter et intra entreprise. Alinea Conseil réalise également du conseil opérationnel aux entreprises (l'ensemble des prestations de Alinea Conseil étant ci-après dénommé « offre de services »).

## 2. Objet

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent à toutes les offres de services de Alinea Conseil relatives à des commandes passées auprès de Alinea Conseil par tout client professionnel (ci-après « le Client »).

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV ; Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de la part de Alinea Conseil, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. Le fait que Alinea Conseil ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de Alinea Conseil, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

## 3. Conseil Opérationnel

Toute prestation de conseil opérationnel fait l'objet d'une proposition commerciale et financière établie par Alinea Conseil. En cas d'acceptation par le Client, un acompte minimum de 20% du coût total de la prestation seront versés par le Client dès acceptation de la commande.

Pour la réalisation des missions de conseil opérationnel, Alinea Conseil facture le temps des consultants consacré à la mission, soit en fonction d'un prix par jour d'intervention, soit par forfait.

Les frais techniques et logistiques liés à l'exécution de la mission sont à la charge du Client et ne sont en aucun cas inclus dans les honoraires. Sauf indication contraire dans la proposition, ces frais sont facturés à leur prix coûtant augmenté des frais de gestion évalués forfaitairement à 15%.

## 4. Formations en présentiel

### 4.1 Formations interentreprises

#### 4.1.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises disponibles au catalogue Alinea Conseil et réalisées dans les locaux de Alinea Conseil ou dans des locaux mis à la disposition de Alinea Conseil.

### 4.1.2 Conditions financières

Nos factures sont établies dès l'inscription et payables comptant, sans escompte par virement ou éventuellement par chèque à l'ordre de Alinea Conseil. Tous les prix sont indiqués hors taxe et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. Nos tarifs sont forfaitaires. Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Pour les cycles dits longs ( $\geq 6$  jours), 50% de la facture sont dus dès sa réception et le solde un mois au plus après le démarrage du stage.

Tant que les frais d'inscription n'auront pas été payés dans les conditions prévues ci-dessus, Alinea Conseil se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le bénéficiaire.

### 4.1.3 Remplacement d'un participant

Alinea Conseil offre la possibilité de remplacer un participant empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation. Le remplacement d'un participant est possible sans indemnité jusqu'à 10 jours ouvrés. Si le remplacement intervient moins de 10 jours ouvrés avant le démarrage de la formation, il ouvre droit à une indemnité forfaitaire de 50 € au profit de Alinea Conseil.

### 4.1.4 Insuffisance du nombre de participants à une session

Nous programmons toutes nos formations au minimum 3 fois dans l'année. Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de la session, Alinea Conseil se réserve le droit d'ajourner ou de modifier le stage tout en respectant la même qualité pédagogique de celui-ci dans les jours précédents le début du stage.

## 4.2 Formations intraentreprise

### 4.2.1 Descriptif

Les dispositions du présent article concernent les formations intra entreprise développées sur mesure et exécutées dans les locaux de Alinea Conseil, du Client ou dans des locaux mis à la disposition de Alinea Conseil.

### 4.2.2 Conditions financières

Toute formation intra entreprise fera préalablement l'objet d'une proposition commerciale et financière par Alinea Conseil. Un bon de commande est établi en double exemplaire stipulant les modalités de la formation sur mesure, le tarif spécifique et autres modalités pratiques. Le Client s'engage à en retourner un exemplaire revêtu de sa signature et de son cachet commercial pour confirmer son accord à Alinea Conseil dès réception.

Nos factures sont payables selon les modalités suivantes :

- les honoraires de préparation à la signature du bon de commande, comptant et sans escompte
- les modules de formation au fur et à mesure de leur réalisation, comptant et sans escompte
- les frais annexes dits techniques et logistiques liés à la formation (frais de déplacement, d'hébergement, de location de salles, de coursier, reprographie...) sont facturés en supplément des modules de formation soit

forfaitairement, soit sur justificatifs euro pour euro. Ceux-ci font l'objet d'une facture complémentaire et sont payables comptant sans escompte.

## 5. Dispositions communes aux formations

### 5.1 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, le Client reçoit une facture et deux exemplaires de la convention de formation dont un exemplaire nous est impérativement retourné signé et revêtu du cachet commercial du Client. L'attestation de participation est adressée après la formation.

De plus, si le Client doit établir un bon de commande spécifique à son entreprise émanant de son service achats, il s'engage à nous l'adresser avant le début de l'action de formation. Sur celui-ci, il devra être notifié l'ensemble de nos conditions générales de vente sauf accord écrit de Alinea Conseil.

### 5.2 Règlement par un OPCA

Pour toute formation, en cas de règlement effectué par un OPCA, il appartient au Client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer tous les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend avant le début de la formation. L'accord de financement doit impérativement être communiqué à Alinea Conseil au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à Alinea Conseil.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera facturée directement au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à Alinea Conseil au premier jour de la formation, Alinea Conseil se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le Client ou pour toute cause que se soit (défaut de prise en charge, prise en charge tardive, manque de fonds...), les frais de formation seront facturés directement au Client qui s'engage à régler la ou les factures à réception.

### 5.3 Conditions d'annulation et report à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Alinea Conseil et le Client et sont bloquées de façon ferme. Toute annulation par le Client doit être faite par écrit.

En cas d'annulation tardive par le Client, les dispositions d'indemnisation de Alinea Conseil sont les suivantes :

Pour les formations interentreprises : Pour toute annulation intervenant

- 48 heures avant le début du stage : la totalité des frais de participation au stage sera facturée et immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire sans possibilité de report.

- Moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage, il est prévu que :

Pour les stages  $\leq$  5 jours : 100% de la participation resteront immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire.

Pour les stages  $\geq$  6 jours : 50% du coût total de la participation resteront immédiatement exigibles à titre

d'indemnité forfaitaire.

A l'exception des annulations faites 48 heures avant le début de la formation, une possibilité de report est envisageable selon les dispositions suivantes :

Dans le cas où Alinea Conseil organiserait, dans l'année en cours, une session de formation sur le même sujet, et après accord du Client sur les conditions susdites, une possibilité de report pourra être proposée, une fois et dans la limite des places disponibles, et l'indemnité pourra être affectée au coût de cette nouvelle session.

Pour les formations intraentreprise : Pour toute annulation intervenant

- Un mois avant le début de la formation, 30% du coût total de la formation seront facturés et immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire.

- Entre un mois et 8 jours ouvrés avant le début de la formation, 50% du coût total de la formation seront facturés et immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire.

- 8 jours ouvrés avant le début de la formation, 100% du coût total de la formation seront facturés et immédiatement exigibles à titre d'indemnité forfaitaire. Une possibilité de report est envisageable selon les dispositions suivantes :

Dans le cas où Alinea Conseil organiserait dans les 2 à 3 mois à venir une nouvelle session et après accord du Client sur les conditions susdites, 80% du coût de la formation annulée pourront être affectés au coût de cette nouvelle session, sachant que 20% resteront dus à titre d'indemnité forfaitaire.

## 6. Dispositions applicables à l'ensemble de l'Offre de services d'Alinea Conseil

### 6.1 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Le règlement comptant doit être effectué par le Client par virement et éventuellement par chèque dans un délai de 10 jours maximum à compter de la date de facture. Passé ce délai et sauf accords particuliers accordés par Alinea Conseil, conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 20% annuels.

Il est rappelé qu'en application de la Loi de Modernisation de l'Economie du 4 août 2008, les délais de paiement ne peuvent plus dépasser 45 jours fin de mois ou 60 jours à compter de la date d'émission de la facture (LME art.21 ;c. com. art. L. 441-6, al. 9).

### 6.2 Force Majeure

Alinea Conseil ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et des Tribunaux français et

sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Alinea Conseil, les désastres naturels, les incendies ; la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou tout autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Alinea Conseil.

#### 6.3 Propriété Intellectuelle

Alinea Conseil est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'il propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par Alinea Conseil pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Alinea Conseil. A ce titre, ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur du Client sans l'accord express de Alinea Conseil. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L 122-4 et L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formation sont strictement interdites, et ce quel que soit le procédé ou le support utilisé. En tout état de cause, Alinea Conseil demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

#### 6.4 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiel les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion d'échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Alinea Conseil au Client.

Alinea Conseil s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les utilisateurs.

#### 6.5 Communication

Le Client accepte d'être cité par Alinea Conseil comme client de ses offres de services, aux frais de Alinea Conseil. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 3.6, Alinea Conseil peut mentionner le nom du Client ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention des ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers,

communication à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

#### 6.6 Protection des données à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque participant que :  
- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins d'amélioration de l'offre d'Alinea Conseil et du suivi de la validation de la formation opérée conformément à la commande  
- le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à Alinea Conseil.

Le Client est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent le participant et auxquelles il aura eu accès.

Alinea Conseil conservera, pour sa part, les données liées à l'évaluation des acquis par le participant, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

#### 6.7 Droit applicable – Attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et Alinea Conseil à l'occasion de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Angers quel que soit le siège ou la résidence du client, nonobstant pluralité des défendeurs.